

AMNESTY INTERNATIONAL

Israël et territoires palestiniens occupés. La détention administrative de Salah Hammouri, employé d'une ONG, a été prolongée

26 février 2018, 18:41 UTC

Réagissant au fait que les autorités israéliennes ont prolongé la détention administrative de Salah Hammouri, la directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International, Magdalena Mughrabi, a déclaré :

« Du fait de cette détention administrative, Salah Hammouri se trouve pour une période indéterminée dans une situation totalement incertaine ; les éléments de preuve retenus contre lui sont gardés secrets, il n'est pas en mesure de contester efficacement sa détention et il ne sait pas quand il sera remis en liberté. Les autorités violent ainsi son droit à un procès équitable, et son maintien en détention sans inculpation viole son droit à la liberté. Salah Hammouri doit être soit inculpé soit libéré immédiatement.

« La détention de Salah Hammouri représente un nouvel exemple choquant de l'utilisation très fréquente par Israël de la détention administrative. Le recours à cette pratique ne cesse de s'accroître depuis le début de l'occupation israélienne. Amnesty International appelle Israël à mettre fin à cette pratique, qui place les détenus et leurs proches dans une situation d'incertitude continue. »

Complément d'information

Salah Hammouri est un ressortissant français qui a le statut de résident à Jérusalem-Est. Il travaille comme chercheur de terrain à Jérusalem pour Addameer, organisation palestinienne de défense des droits humains qui soutient les prisonniers. Khalida Jarrar, membre du bureau exécutif d'Addameer, est également en détention administrative depuis le 2 juillet 2017, et trois membres du personnel de cette organisation se sont vu interdire par les autorités israéliennes de voyager en dehors d'Israël et des territoires palestiniens occupés.

Salah Hammouri a été arrêté par les forces israéliennes au cours d'une descente effectuée dans la nuit le 23 août à son domicile, dans le quartier de Kafr Aqab à Jérusalem-Est, dans les territoires occupés. Le 29 août 2017, le ministre israélien de la Défense, Avigdor Lieberman, a ordonné le placement de Salah Hammouri en détention administrative pour une durée de six mois. Le 5 septembre, date de l'audience pour la confirmation de cette décision, le tribunal de district de Jérusalem a décidé plutôt de rétablir trois des six mois qui restaient d'une précédente peine prononcée contre Salah Hammouri en 2005. Le parquet a fait appel de cette décision. Le 13 septembre, la Haute Cour de justice d'Israël a statué en faveur du recours engagé par le parquet et, le 17 septembre, le tribunal de district a confirmé l'ordre de placement en détention administrative de six mois.

Les autorités israéliennes avaient par le passé condamné Salah Hammouri à sept ans d'emprisonnement et l'avaient libéré dans le cadre d'un échange de prisonniers en 2011. Elles ont interdit à ce résident de Jérusalem-Est de se rendre en Cisjordanie jusqu'en septembre 2016 et elles ont également interdit depuis 2016 à son épouse, une ressortissante française, d'entrer dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. En février 2016, celle-ci a été expulsée d'Israël après avoir été retenue pendant trois jours dans un centre de détention près de l'aéroport Ben Gourion. Les proches de Salah Hammouri, notamment son épouse, son enfant et son beau-père, ont été harcelés et menacés par des personnes non identifiées après qu'un site Web français a publié leurs coordonnées.